

PAGES
MANQUANTES

AUX FEMMES CANADIENNES-FRANÇAISES

APPEL DU COMITÉ DE L'AIDE A LA FRANCE (SECTION FÉMININE)



'EST sous ce titre que s'est fondée à Montréal une œuvre patriotique au premier chef et à laquelle nous sommes heureux de consacrer les premières pages du "Rosaire". Cette œuvre qui est reliée à la section canadienne de "France-Amérique" et fonctionne sous sa direction, a pour but de venir en aide aux mères françaises par la charité des femmes canadiennes-françaises. En se présentant ainsi, l'idée n'est-elle pas touchante, attrayante, éminemment suggestive? N'est-elle pas aussi très-pratique et de facile réalisation?

Ce que le Comité "France-Amérique" attend des mères canadiennes-françaises, ou même des jeunes filles et des simples fillettes, c'est que chacune envoie à ses cousines de France: un article ou effet quelconque pouvant servir dans la maison, ou une couverture de laine pouvant préserver du froid, dans une certaine mesure, son mari, son fils, son frère ou son fiancé qui tout l'hiver couchera sur le sol gelé, exposé au froid, à la pluie, à la neige.

Le Comité ne refusera évidemment pas les dons en argent, mais en sollicitant particulièrement des dons en nature, il obéit à un double motif. D'abord il désire faciliter leur offrande à un grand nombre de femmes et de jeunes filles qui sont riches surtout de leur intelligente industrie, et permettre ainsi à toutes les familles du Canada français sans exception de faire quelque chose pour la France. Ensuite et principalement, il voudrait faire servir cette manifestation d'humanité au resserrement des liens moraux qui unissent le Canada à son ancienne mère-patrie.

En deux mots, le Comité de Montréal demande aux femmes canadiennes-françaises: 1° des dons variés en nature pour les femmes françaises; 2° des couvertures de laine pour les soldats français. Parmi les dons de la première catégorie, nous pouvons citer: lingerie, literie, chaussettes, bas et chaussures, gants et mitaines, casquettes et bonnets de fourrure, manteaux de dame et vêtements d'homme, étoffes de toute

sorte, laine et fil, châles et jupons, tricots et chandails, gilets, bandes, capuchons. Ajoutons les articles d'alimentation, tels que pois et haricots, riz et orge perlé, poissons fumés et jambons, maïs et farine, fromage, etc..

Le Comité acceptera volontiers les effets usagés, pourvu que par respect et dignité on ait soin de n'offrir que des vêtements propres et serviables. Ainsi en est-il des couvertures pour les soldats: il suffit qu'elles soient propres, en laine, d'un tissu serré et aux coutures résistantes.

Quelle est la canadienne-française, si peu fortunée qu'elle soit, qui ne pourra et ne voudra faire œuvre de si compatissante charité? Il me semble déjà voir, dans nos paroisses de campagne, l'aïeule ou la mère faisant le "grand ménage" dans ses armoires et découvrant du vieux linge, qui peut "encore servir" et qui fleure bon. Avec un empressement que l'émotion rendra un peu fébrile, elle fera un beau paquet, sur lequel elle écrira: *Don d'une mère canadienne-française à une mère française*, et qui s'en ira là-bas, bien loin, trouver une femme en pleurs, lui apportant tout à la fois un idéal souvenir et un secours pratique.

Quant aux dames de la grande ville, qui d'entre elles pourrait rester sourde à un si chaleureux appel? Si elles n'ont rien sous la main, elles se mettront courageusement à la "confection pour messieurs et pour dames"; elles deviendront tailleuses et couturières, et de leurs doigts habiles sortiront des merveilles de bien-être, qui iront réchauffer des foyers autrefois heureux, et presque éteints aujourd'hui.

A l'œuvre donc, femme canadienne-française! La France te bénira et t'aimera à jamais! (1)

LA RÉDACTION.

(1) On pourra pour tout envoi se servir des messageries(**express**): La Dominion Co., la Canadian Co., et la Canadian Northern Express Co., et pour les Etats-Unis, l'American Express.

Leur remettre les colis en port dû (**collect**).

Tous les colis sans distinction devront être adressés de la manière suivante :

MM. Genin, Trudeau & Cie.,

Pour le Comité France-Amérique,
Montréal, rue St-Jacques, 71A.

On voudra bien signifier aussitôt les expéditions à l'adresse suivante :

"L'AIDE A LA FRANCE"

(Section féminine)

Montréal, Immeuble Duluth, Ch. 34.

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

(Suite et fin)

ARTICLE IX

LES OBSTACLES — 3° LA ROUTINE



VOUS voici arrivés au troisième et dernier obstacle à la Pratique Religieuse, et vraisemblablement à l'obstacle le plus dangereux et le plus funeste : la routine avec laquelle on accomplit les actes mêmes du devoir chrétien. La routine n'est pas autre chose qu'une habitude acquise, à laquelle on obéit sans attention, sans presque aucun travail de l'esprit, sans ferveur dans l'âme, et pour ainsi dire, d'une façon toute machinale ; c'est une habitude qui nous conduit et qui nous pousse, bien plus que nous ne la conduisons nous mêmes. Nous marchons ainsi par la force de cette habitude quasi instinctive, de la vitesse acquise, des traditions qui malgré tout se sont maintenues dans notre vie individuelle et dans notre vie publique. Il nous répugnerait sans doute de briser avec tout cet ensemble de coutumes et de traditions, que nous avons reçu en partage à notre entrée dans la grande famille humaine ou dans la société chrétienne. Mais peu à peu le ressort s'est détendu, je veux dire dans l'ordre naturel la force de conviction. De là, dans l'ordre humain, ces hésitations et ces délais, ces variations et ces retards, ces hauts et ces bas, ces contradictions incessantes dans lesquelles nous passons notre vie et qui nous étonnent nous mêmes, en scandalisant les autres. De là, aussi, ces désagréations et ces décompositions, ces alliages et ces mélanges, ces compromis et ces bassesses, dont chaque matin nous apporte le récit attristant. De là, enfin, — et cette fois, dans l'ordre religieux — ces prières distraites et entrecoupées de nombreux baillements, ces offices à peine suivis du regard et nullement

du cœur, ces dimanches aussi écourtés que possible en fait de piété et aussi prolongés que possible en fait de plaisirs, ces sacrements reçus pour la forme et dont la grâce ne dure pas trois jours, cette vie chrétienne qui ne l'est plus que de nom, j'allais dire, que d'étiquette, et à laquelle on pourrait appliquer le mot d'un ancien : Changez de nom, ou changez de mœurs. Alors, en effet, que le véritable chrétien est un être franc et tout d'une pièce, le routinier est un être hybride. La vie est-elle absolument chrétienne ? Non. — Est-ce une vie absolument mondaine ? Non. — Ni chrétien pur sang, ni mondain pur sang, qu'est-il donc ? Un orateur sacré répond ainsi : C'est je ne sais quel métis dans lequel ni le monde ni Jésus-Christ ne reconnaissent leur lignée. Le routinier reçoit de temps en temps la grâce, mais il ne sait pas la conserver. Le routinier a la foi, mais il ne la pousse pas jusqu'à ses dernières conséquences pratiques. Le routinier croit en Dieu et l'honneur par des actes de religion, mais ils sont commandés par la coutume bien plus que par la piété. Le routinier n'ignore pas que le Christ est le suprême modèle, mais il ne le regarde qu'à la dérobée. Le routinier vit honnêtement aux yeux des hommes, mais il ne sait surnaturaliser ni son travail, ni ses misères, ni ses peines, ni ses joies, et il perd sans remords le mérite divin de ses actions. Le routinier ouvre ses mains à l'aumône, mais il recule devant les sacrifices personnels. Le routinier, enfin, conserve l'espérance des biens éternels, mais il est beaucoup plus occupé de ses petits bonheurs terrestres que du grand bonheur qui nous attend dans le ciel — c'est donc en définitive, une vie de mélange qui ne fait honneur ni au bon sens, ni au sens chrétien.

A juger Dieu par notre négligence et notre lâcheté, ne dirait-on qu'il ne mérite pas d'être servi, et que ses récompenses sont fort peu de chose ? Quelle idée peut-on avoir d'un maître que ses domestiques servent sans affection et sans dévouement ? Nous déshonorons Dieu, nous décrions son service toutes les fois que nous accomplissons avec routine les devoirs qu'il nous impose. Malheur à l'homme, est-il écrit, qui fait l'œuvre de Dieu négligemment. Les prières qu'il marmotte sont une récitation machinale à laquelle le cœur n'a presque pas de part. Articulées précipitamment et confusément, les formules les plus belles dont se composent ces prières ne portent ni lumière dans son intelligence, ni

consolation dans son âme. Ainsi les exercices les plus saints n'ont pour lui aucun charme. Il s'en acquitte parce qu'il le faut ; c'est un devoir qu'il accepte et qu'il ne voudrait pas omettre, mais auquel il se porte sans empressement, qu'il subit passivement et dont il se débarrasse au plus vite. Je n'irai pas jusqu'à dire que ses pratiques pieuses restent sans aucun mérite, car enfin, il veut, en s'y livrant, accomplir un devoir, et tout devoir aura sa récompense. Mais quelle différence sous ce rapport, entre le routinier qui prie machinalement et le fervent qui apporte à tous ses actes religieux une attention soutenue et une sincère conviction !

J'en viens ainsi à finir comme j'ai commencé, en faisant briller à vos yeux, pour qu'elle resplendisse ensuite dans votre âme, la beauté des convictions chrétiennes ! *Esto vir*, sois un homme, répète-t-on de plus en plus, en face des lâchetés présentes — Enfants, nous dit l'Eglise, devenez ces fiers chrétiens, ces soldats du Christ qui bravement, sans fausse honte, font flotter le drapeau de la foi ! Pour cela, élevez-vous au-dessus de cette nature basse et corrompue. Dieu a fait le cœur de l'homme, comme les fleurs, pour s'épanouir. Ouvrez, dilatez votre cœur, un cœur large et généreux dans ses pensées, dans son amour, dans ses aspirations, dans les services qu'il peut rendre.

Puis, regardez le ciel ; c'est jusqu'à ces hauteurs que le chrétien lève les yeux de son âme. Invinciblement poussé par une voix impérieuse qui lui dit : Passe ! passe ! passe ! il traverse la terre en conversant avec les cieux. On devine, à sa noble démarche, un voyageur illustre qui regagne ses foyers, à sa sublime attitude, un citoyen de l'éternité. Grâce à cette pensée et "*attendant la bienheureuse espérance*" vous persévèrerez dans le bien, vous servirez Dieu dans la droiture, la justice, la sainteté. Chaque jour, vous embrasserez courageusement la croix de Jésus, vous ferez votre devoir malgré les difficultés qu'il présente, vous suivrez les sentiers tracés par l'Eglise, et vous triompherez de tous les obstacles en vous appuyant sur la devise toute chevaleresque et profondément chrétienne : "Aime Dieu et va ton chemin".

fr. HENRI HAGE, O. P.



LES INDULGENCES

(Suite et fin)



TOUTE la théologie des indulgences est ainsi résumée en quelques mots, et je n'y vois quant à moi qu'une nouvelle manifestation de la nature essentielle de l'Eglise.

Nous sommes un groupe uni en Dieu, par le Christ, et subsistant en des formes sociales. Cette condition de la vie catholique ne doit-elle pas se retrouver en tout ?

Si nous sommes vraiment unis, c'est-à-dire solidaires, en Jésus, se pourrait-il que les douleurs de l'Homme-Dieu et ses vertus ; celles de la Femme aux sept glaives, sa douloureuse suivante ; celles de tant d'âmes de tous les temps, dont les héroïsmes tragiques ou cachés ont amoncelé les valeurs spirituelles dans les trésors "*que la rouille ne dévore point*", tout cela ne comptât pour rien, au bénéfice de frères bien intentionnés, mais plus dépourvus de richesses ?

Le sacrifice de la croix a été la première des indulgences gagnées pour nous, et à celle-là toute autre se rattache. En visitant le Calvaire en pieux et tragique pèlerin ; en égrenant le chapelet des douleurs ; en portant le scapulaire de la croix ; en disant la prière des cinq plaies et en faisant à la terre affamée l'aumône du sang qui devait l'aider à vivre, le Christ a gagné pour nous l'indulgence plénière, et en s'y unissant librement, les imitateurs du Christ ont encore grossi le trésor, ajoutant, dit saint Paul, "*ce qui manque à la Passion du Christ*", à savoir notre adhésion active, dans des vues à la fois personnelles et communes.

Dans nos familles, n'entend-on jamais dire : Père, si tu m'aimes, oublie ce qu'a fait mon frère : il s'en repent, et, si tu le veux bien, c'est moi qui paie sa dette ?

Dans nos sociétés civiles, n'accorde-t-on pas des amnisties en faveur des bons citoyens, et les bourgeois de Calais ne s'offrent-ils point à mourir, en tout temps, pour le salut de leur peuple ?

Dans l'Eglise, il doit en être de même à bien plus forte raison, puisque l'amour est notre loi de groupement toute première, et que l'amour partage.

Les échanges sociaux seraient-ils valables uniquement au temporel ? Ne serions-nous solidaires, ne serions-nous frères que pour le pain et pour les avantages du temps, alors que la fraternité profonde doit nous prendre hors du temps, là où nous pose précisément le sentiment religieux, tout proche de la source divine.

Personne ne peut valoir pour moi ; être pour moi ce que je ne suis pas ; me hausser, par substitution, au-dessus de moi-même. Inversement, personne ne peut faire que le mal que j'ai commis, je n'en aie point commis ; que je n'en sois déprécié, au spirituel, sans autre remède, avec Dieu, que ma propre résipiscence. Mais payer pour moi, après repentir, par une substitution amicale acceptée amicalement, tous le peuvent, et le groupe le peut à plus forte raison, lorsque l'autorité le met en acte.

“ *Portez le fardeau les uns des autres* ”, a écrit saint Paul. (1)

Tous pour chacun, chacun pour tous, cette belle devise du positivisme, que le positivisme n'a pas inventée, est simplement la pensée chrétienne.

Le mérite des saintes âmes monte au ciel de l'Eglise comme les vapeurs qui vont former là-haut leur trésor. Les pluies nous retombent en vertu de lois physiques ; les mérites se reversent selon des lois morales et, qui plus est, sociales, en raison de quoi l'autorité y intervient ; mais c'est au fond la même chose. Il s'agit d'accumulation, puis de distribution, dans un domaine où les échanges sont de droit, parce que la fraternité y est maîtresse. (2)

(1) Disons en termes plus théologiques : La satisfaction comme telle peut se transférer ; le mérite ou la culpabilité, non ; le repentir ou l'endurcissement, non.

On dit : La satisfaction *comme telle* parce que la satisfaction est aussi un remède, ainsi qu'y insistait Socrate. Or comme remède, la satisfaction est évidemment chose personnelle. Elle ne l'est pas exclusivement comme acquit.

(2) Les satisfactions peuvent se communiquer d'individu à individu, comme lorsque des saints promettaient à leurs pénitents de satisfaire pour eux, leur imposant seulement une de ces pénitences qui embaument : un *Veni Creator* ou un Rosaire. Elles peuvent se communiquer aussi dans des groupes de personnes qui conviennent de cet échange, comme dans les ordres religieux. Mais cela n'est pas l'*indulgence*, parce que cela n'est pas socialisé vraiment, ne passant

Ajoutons que ces échanges, étant donné qu'ils sont fondés sur l'unité des hommes en Dieu, dans l'Église de Dieu, doivent avoir toute l'ampleur de ce que nous appelons en langue mystique la *communion des Saints*, c'est à dire que, franchissant les barrières de ce monde, ils doivent pousser jusque derrière les mystères d'au delà leur sublime accolade.

Serions-nous moins larges qu'Auguste Comte qui a dit : La société se compose de morts autant et plus que de vivants ?

L'amour, plus fort que la mort, quand il s'unit à l'Amour qui ne meurt pas, nous joint aux disparus en une société réelle, cette fois, quoique mystérieuse. S'ils n'ont pas acquitté leur dette, cette dette toute d'amitié, mais inéluctable, qui fait d'eux des détenus d'allégresse, des victimes d'espérance retardée, des martyrs *qui surabondent de joie au milieu de leurs tribulations*, mais qui n'en sont pas moins des martyrs : nous pouvons la payer pour eux ; nous pouvons en tout cas le proposer, escomptant la divine acceptation, unis à l'autorité religieuse qui le propose avec nous, ne pouvant pas le décréter là où elle n'a plus d'empire. C'est ce que nous appelons des *suffragis*. (1)

Dans son sublime poème, Dante, après avoir fait retentir son *Purgatoire* du Pater de l'éternité, conclut : "Si là tant de prières sont dites pour notre bien, que ne doivent pas dire et faire ici pour ces âmes les cœurs où la bonne volonté s'enracine !"

Quant à la façon de mesurer ces faveurs : quarante jours, cent jours, un an, sept ans et sept quarantaines, etc., on com-

point par la loi du groupe. L'autorité n'y intervient pas, ou elle n'est pas investie de "*juridiction ordinaire*". C'est une infiltration de pierre à pierre, dans l'édifice total ; ce n'est point la conduite d'eau aménagée par l'architecte. D'où réduction d'influence et plus encore insécurité des effets, ce qui n'a pas lieu quand tout le corps intervient par ses chefs ; quand on est sur le terrain proprement social, soldant *canoniquement* une "dette canonique", et quand agissent ceux à qui il a été dit : *Ce que vous déliez sur la terre sera délié dans le ciel.*

(1) C'est au IV^e siècle seulement que les indulgences sont officiellement appliquées aux défunts par l'Église ; mais le principe en subsistait dans la pratique approuvée des bonnes œuvres, des prières et des sacrifices offerts pour eux. L'approbation était ici une participation implicite de l'autorité qui pouvait suffire. D'autant que l'autorité ne fait pas ici, autant que tout à l'heure, acte d'autorité. En effet, l'autre monde est lié sans doute à celui-ci par la charité ; mais il n'en est pas sujet. L'application des suffrages est donc livrée à l'arbitre divin et non réglée avec autorité par l'Église.

prend sans qu'il soit nécessaire d'y insister, qu'il y a là une survivance historique.

Les mesures d'au delà nous sont inaccessibles. La rotation de nos astres et les tranches qu'elle découpe dans la durée où s'étale notre vie, n'ont rien à voir avec les états mystérieux où l'on entre au sortir d'ici. Il en faut pourtant parler, puisque nous sommes avec là-haut en relation spirituelle. Nous parlons bien de durée à propos de Dieu, parce que, en relation avec lui, nous le concevons, lui aussi, comme en relation avec nous et avec nos jours. Nous disons : Il était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles. Cependant Dieu ne dure pas.

Ainsi les événements de la vie hors du monde, dans le spirituel pur où se trouvent nos survivants, ces événements, sans être, comme la vie de Dieu, transcendants à toute durée, sont cependant transcendants à la nôtre, et cela suffit pour que nous ne puissions en parler que sous le bénéfice d'une transposition permanente, transposition dont le premier terme nous est connu ; dont le second nous échappe.

Je ne sais ce que signifient, pour là haut, cent jours d'indulgence. Cela ne signifie sûrement pas cent jours de purgatoire ! Mais je sais que cela signifie, de notre côté, une bienveillance correspondante à celle que déployait l'Eglise aux premiers temps, en remettant cent jours de pénitence publique. Cela me suffit.

L'esprit de l'Eglise n'a pas changé ; la valeur de nos œuvres non plus. Ce que l'Eglise veut procurer de secours à nos efforts, quand nous offrons de payer pour nous ou pour les autres, elle le mesure d'après des normes à notre portée et à la sienne ; elle juge d'après la vie. Dans la survie, que nous savons en relation avec la vie, mais dont la forme de relation nous échappe, elle laisse à Dieu d'opérer la transposition.

Cette manière de comput a d'ailleurs l'avantage de nous relier aux premiers temps, et de prouver que si l'Eglise s'est relâchée, maternellement, et en raison de circonstances nouvelles, d'exigences redoutables, elle ne renonce à aucun principe, toute prête, si notre ferveur et les temps s'y prêtaient, à restaurer ces libres sanctions, qu'on appela pénitences publiques.

Je ne pense pas qu'après cela on puisse rien objecter de bien sérieux à la doctrine des indulgences.

Les abus, il y en a, il y en eut, et il y en aura. Je ne prends pas leur défense. Où n'y en a-t-il point ? La fameuse querelle des *lapsi*, (les *tombés*), au temps de saint Cyprien, prouve que les abus, en matière d'indulgence, n'attendirent pas Luther. Il y en eut au temps de Luther, et il les réforma en faussant toute la religion et la morale même, puisqu'il s'en prit au libre arbitre.

Nous ne sommes pas de ces réformateurs. Et pas plus que les abus, les humilités engagées ici — humilités que je soupçonne être pour beaucoup dans les répugnances de certains, ne peuvent troubler notre adhésion.

Un scapulaire, une médaille pieusement portée, une prière récitée, une visite à l'Eglise, une participation à une bonne œuvre, toutes conditions de peu, pour qu'on nous ouvre un trésor de satisfactions en vue de payer nos dettes d'âmes, cela peut faire crier le rationaliste ; mais avant de crier, je lui crierai moi-même qu'il écoute ; je le prierai, au non de son honneur, de ne pas fausser d'abord ce qu'il entend critiquer ; de ne pas parler de "machine à prières" ni de "blanc-seing" là où sont formellement requises des dispositions morales sans lesquelles rien n'est fait ; de ne pas arguer de disproportion, là où la proportion s'établit au moyen de cette grande chose, que lui-même prêche si fort : la solidarité. Une assurance avec participation de l'intéressé et du groupe, ce n'est pas aujourd'hui que cela peut surprendre.

Et par surcroît, je prierai l'incroyant de ne pas parler de superfétation, sous prétexte que lui, au spirituel, ne profite de rien, s'il est bien avéré que l'appât des indulgences, appât tout maternel, à l'égard des enfants spirituels que nous sommes, suscite chez les fervents des efforts intérieurs et extérieurs que tout homme droit constatera, s'il dépouille un orgueil aveugle.

Le cardinal Wiseman, revenant de Rome lors du jubilé de Léon XII, apportait à ses compatriotes le témoignage ému de son admiration pour ce qu'il avait constaté au sein de ces foules. Il proclamait, dans une conférence éloquente, le caractère éminemment moral, charitable et joyeux d'une telle solennité.

J'en dirai autant de nos jubilés privés, concentrés en de tout humbles pratiques. Un chapelet dont chaque grain est chargé de prières collectives, prières que je cueille en y ajoutant la mienne, dans le secret de notre union en Dieu, c'est une valeur morale dont je ne permets pas qu'on médise.

Ma prière n'est qu'une goutte : en se joignant à d'autres, grâce à l'institution ; en s'unissant aux pleurs de la croix ; en allant rencontrer, timide affluent, les ruissellements de larmes, de sang et de sueurs fécondes qui ont traversé la terre ; en poussant avec eux vers ta mer, ô Divinité où tout se retrouve, elle acquiert le droit de dire : Et moi aussi, je suis océan !

Même les supercheries innocentes dont s'amuse quelques-uns, quand ils voient de pieuses personnes sortir par une porte et rentrer par l'autre, afin de gagner un plus grand nombre de fois l'indulgence de la Portioncule, je l'avoue, je ne songerais guère à m'en amuser : j'en suis ému, sans pour cela m'aveugler sur ce qu'y peuvent apporter les médiocres, et en admirant combien d'humilité et de foi se dépensent dans ces circulations monotones !

Rationalistes ! rationalistes ! j'ai bien envie de vous appliquer le mot d'Hamlet : Il y a plus de choses, au ciel et sur la terre, plus de choses, ajouterai-je, entre le ciel et la terre, que n'en soupçonne votre philosophie.

Le ciel est grand, et à cause de cela, il s'incline. La terre est petite, et à cause de cela, quand elle prend conscience d'elle-même, elle s'écrase dans l'humilité, pour grandir, grâce aux relèvements divins.

Vous qui vous croyez grands, et qui êtes, pour cela même, moins que tous, redressez-vous : vous n'irez pas toucher aux étoiles ! Mais aux étoiles, une humilité sainte peut monter, parce que l'amour aux ailes infinies la ramasse ; parce qu'elle a pour frère secourable Celui que les étoiles adoraient, dans la nuit de Bethléem, le reconnaissant pour l'avoir vu descendre, et attendant qu'il remontât, avec sa moisson d'étoiles vivantes, vers les immensités du divin.

A.-D. SERTILLANGES,

Professeur à l'Institut Catholique de Paris



CAS DE CONSCIENCE

MONSIEUR, MADAME, LE CINÉMA ET L'ENFANT



UN prêtre nous écrit : "Faut-il refuser l'absolution à une mère de famille qui, déjà instruite au confessionnal, continue de laisser ses jeunes enfants courir les vues animées, sans surveillance aucune, et sans autre garantie touchant le caractère des représentations que le témoignage des enfants eux-mêmes ? Avant d'adopter pareille mesure, le confesseur serait-il tenu d'enquêter en personne au sujet des dites représentations ?" A la première question, nous croyons devoir répondre : oui ; à la deuxième : non ; et les lignes qui vont suivre tendent à justifier cette double réponse. Les ennemis de la casuistique, — ils deviennent nombreux, sitôt qu'elle ne fait plus leur affaire, — ne trouveront pas qu'elle opère aujourd'hui sur des invraisemblances.

Ce qu'on exige avant tout d'un moraliste, quand il ose parler des divertissements de la vie mondaine, c'est la modération. On semble craindre par-dessus tout qu'il n'introduise le scrupule dans les consciences, en exagérant les prescriptions de la loi. Cette crainte et ces exigences sont parfois l'indice d'un état d'âme inquiétant, et laissent soupçonner tout un ensemble de principes larges, tout un passé d'habitudes chères que l'audace d'une parole vraiment apostolique pourrait ébranler de façon inopportune. Mais il faut admettre également que cette crainte et ces exigences ont parfois leurs bons motifs. La modération dans le langage s'impose à quiconque veut prendre les responsabilités de la parole publique, écrite ou parlée ; elle s'impose avec plus de rigueur encore, quand il s'agit d'aborder une matière aussi délicate, où tout devient nuance dans la pratique, où tout varie selon la qualité des personnes et le jeu des circons-

tances ; mais elle devient tout à fait indispensable, lorsqu'on traite particulièrement du cinéma, le plus agréable et le plus en vogue de tous les amusements modernes, à n'en juger que par le nombre des édifices et l'affluence de la foule aux diverses représentations. En examinant les dangers du cinéma pour l'enfant et le rôle des parents à cet égard, je m'efforcerais plus que jamais de concilier les droits de la vérité avec les devoirs de la charité.

Jusqu'ici, le gouvernement provincial a fourni largement sa part dans la réglementation des *scopes*, et c'est à peine si les meilleures autorités en matière sociale osent suggérer quelques amendements aux lois existantes. Un Bureau de censure est établi à Montréal avec pouvoir de supprimer en tout ou en partie les films jugés offensants pour la morale. Il est loisible à l'inspecteur des salles, aux membres du Bureau, à tout officier de police désigné par son chef, comme à tout délégué du conseil municipal, de pénétrer en tout temps dans les établissements de vues animées, pour s'assurer si les films n'ont pas été modifiés depuis l'examen par la Commission, et d'une façon qui n'aurait pas été approuvée par la dite Commission. Le délinquant est passible d'une amende minimum de deux cents piastres, ou de trois mois de prison, à défaut de paiement, cette peine devant être plus que doublée en cas de récidive. Une autre législation, sanctionnée le 24 mars, 1911, interdit l'entrée des salles de vues aux enfants âgés de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de leurs parents ou gardiens, (1) et rend passibles de diverses peines les propriétaires ou gérants de cinémas qui les admettent, à savoir : une amende n'excédant pas cinquante piastres, ou, à défaut de paiement, un mois comme maximum de détention ; en cas de récidive, une amende d'au moins cinquante piastres et d'au plus cent piastres, ou, à défaut de paiement, deux mois comme maximum de détention.

A part certaines mesures de détails et une application de la loi plus rigoureuse et plus continue, peut-on exiger davantage de la part de l'autorité civile ? Autant vaudrait, alors, requérir la présence d'un constable au foyer pour y surveiller l'éducation des enfants, l'économie domestique et les conflits conjugaux. Ce que l'ingérence gouvernementale

(1) Et le texte indique en toutes lettres que le gardien doit être spécialement autorisé par les parents.

ne saura jamais remplacer, c'est, chez un père et chez une mère, le souci de l'enfant, l'intelligence de ses besoins et de ses périls, et le sentiment de leur propre responsabilité. Les cas d'intervention nécessaire que je viens de signaler ne sont-ils pas déjà une disgrâce publique et un signe trop manifeste de l'abaissement du niveau familial dans nos grandes villes ?

Quant aux moyens de persuasion, tels que sermons, discussions, entretiens, conférences, on doit y recourir sans doute; mais, à moins d'une grâce miraculeuse, je me demande comment ils pourraient octroyer ou suppléer des bases essentielles comme la perception d'une nature d'enfant et le désir de mener à bien l'entreprise domestique. Il suffit pourtant d'un rien de psychologie pour constater les affinités secrètes et le plus souvent dangereuses entre le cinéma et l'enfant. Impossible, en effet, de concevoir une leçon plus vivante et plus conforme aux cerveaux enfantins que cette doctrine en images, où les idées s'expriment avec précision et relief, où des abstractions comme le socialisme peuvent être saisies et comprises par une intelligence en fleur qui connaîtra la chose sans connaître le mot. Les plaintes des magistrats à ce sujet sont fondées sur le témoignage de jeunes délinquants amenés en leur présence, et contraints d'avouer qu'après avoir dérobé pour se procurer l'entrée aux vues, ils avaient puisé là les procédés de l'école buissonnière et les tours d'escroquerie. Quant au sensualisme, dont le germe est encore plus vivace au fond des cœurs, il se trouve propagé à souhait. Qui dira les curiosités que le cinéma excite et les expériences qu'il provoque au sortir des salles! Sans doute, aucun film ne peut être exhibé, s'il ne porte l'estampille du Bureau de censure. Mais ce dernier se croit obligé, en fin de compte, de laisser passer, en entier ou sans altération notable, des drames et comédies où abondent les situations incorrectes et les images suggestives; parfois, le rouleau semblera tout à fait irrépréhensible, et c'est au moment qu'on s'y attend le moins qu'un scabreux épisode vient apprendre à l'enfant de nouvelles variétés du mal ou des façons nouvelles de le commettre. Si l'on croit pouvoir se méfier ici de l'exagération ou de l'à peu près, établir une plus grande marge entre le précepte et l'application, et réduire pour autant l'influence des *scopes*, qu'on lise le rapport si net et si châtié et si conclusif de M. l'Abbé Gouin, p. s. s., sur la Cour Juvénile de

Montréal. (1) QUATRE-VINGTS POUR CENT DES PETITS CLIENTS DU TRIBUNAL FRÉQUENTENT HABITUELLEMENT LES SALLES DE VUES. (2)

Une enquête au sujet des familles de ces précoces accusés a révélé que le tiers d'entre elles étaient désorganisées ou relâchées ; ce qui montre excellemment d'où vient le mal et d'où viendra le remède. En présence d'une situation aussi périlleuse, trois devoirs s'imposent aux parents chrétiens :

1° Le père et la mère devraient s'abstenir d'aller aux vues, ou les fréquenter d'une façon moins assidue et moins ostensible, afin de prêcher d'exemple et de retenir ensuite plus aisément leur petit monde à la maison. Tombons-nous d'accord sur ce point que l'habitude des *scopes* est ruineuse pour la vie de famille ? Sinon, j'appelle en témoignage ce Barbare de la Germanie à qui l'on vantait les jeux de cirque tant prisés des Grecs et des Romains : "Mais ces hommes-là n'ont donc ni femme ni enfants ?" répliqua l'habitant des forêts. La leçon portait juste, à cette époque de décadence, mais elle frappe en plein cœur nos modernes civilisés que l'engouement théâtral détache de plus en plus de la vie de famille. Elle humilie durement ces maîtresses de maison qui vont solliciter de porte en porte la garde de leurs petits, afin de pouvoir, *en sûreté de conscience*, comme elles disent, prendre leur part des plaisirs des hommes.

2° Si l'on juge à propos, de fois à autre, de procurer à l'enfant une distraction qui peut avoir son côté utile et instructif, on aura soin de l'accompagner toujours ou de le faire accompagner d'une personne responsable ; mais non sans avoir auparavant, par soi-même ou par d'autres, recueilli toutes les informations nécessaires sur le caractère de l'établissement. Précaution fort ennuyeuse, sans doute. Mais avant de louer sa maison ou de prêter une somme d'argent à un inconnu, que de soucis, que d'enquêtes, que de pas et démarches ! Que de garanties exigées de la part du locataire ou de l'emprunteur ! Avant de prêter *l'âme de ses enfants* aux douteuses influences de la scène, il faut qu'on ait recours aux

(1) Publications de L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, Nos 27-28

(2) Il y a environ trois ans fut commis, dans les bois de chasse de la région de Québec, un crime de meurtre et d'enlèvement dont les jeunes auteurs avouèrent qu'ils s'étaient pervertis au spectacle de vues animées du Far-West. Ils portaient, au moment de leur arrestation, le costume des *cowboys*.

mesures élémentaires recommandées tout aussi bien par l'amour paternel ou maternel que par les lois de la prudence chrétienne. Les parents qui s'y refusent doivent être privés de l'absolution au confessionnal, quand même leurs enfants n'auraient pratiquement subi aucun tort, et ce, à cause de la gravité des risques encourus. Il va de soi que le confesseur, alors, n'est tenu d'ouvrir des recherches ni sur le caractère des exhibits ni sur les conséquences réelles. Il constate le fait d'une négligence grave chez la partie responsable et porte immédiatement son jugement.

3° Si la bonne foi des parents a été surprise, malgré leurs démarches ou précautions préalables, et qu'ils se trouvent en présence d'un film dangereux pour l'enfant, ils ne doivent pas craindre d'évacuer la place. L'an dernier, à pareille date, un de nos députés parlementaires conduisait sa famille à une matinée du Théâtre National Français. On sait que ce théâtre, exploitant sa renommée jusque-là intacte, a donné au public, durant toute la saison artistique de 1913, des drames foncièrement immoraux. On y jouait précisément *Le Vertige*. Mais au beau moment (?) de la pièce, le père indigné fit signe à sa suite et sortit de la salle avec demi-fracas. L'assistance ayant à choisir entre deux attitudes, le murmure désapprobateur ou le rire sarcastique, adopta la troisième et se renferma dans un silence respectueux : car il est difficile de n'admirer pas le courage au service d'une conviction haute ou d'une juste pudeur. Et voilà un brave homme qui contribuait à sa manière au règlement de "la question sociale". Si les parents, en général, avaient assez de clairvoyance et d'énergie pour régler tel ou tel problème d'abord en ce qui concerne leur famille, le problème immédiatement cesserait d'exister. Ni le gouvernement ni la ville ne seraient obligés d'intervenir pour leur rappeler des devoirs essentiels, et les empêcher de pousser eux-mêmes sur les sentiers de la débauche et du crime les êtres que Dieu leur confia pour en faire des citoyens honnêtes et des chrétiens disciplinés.

.....

Avec l'année courante se termine la série de leçons morales inaugurée dans "Le Rosaire" au commencement de 1912. En prenant congé du lecteur, du moins sur ce terrain de la casuistique, nous éprouvons d'abord un regret, celui que tout bon ouvrier de la plume doit ressentir, en apercevant

l'écart trop manifeste entre sa production et l'idéal rêvé. Mais ce regret se trouve compensé par une double satisfaction. Premièrement, il nous a été donné, durant ces trois ans, de vulgariser des principes de théologie sur des matières qui reviennent journellement au confessionnal : vol, blasphème, imaginations dangereuses, devoirs d'état, etc. ; et sur certains problèmes que de nombreux catholiques peuvent avoir un jour ou l'autre à envisager : livres, théâtres, vacances, vocation religieuse, devoir électoral, etc. En second lieu, nous avons reçu, en plus d'une circonstance, les témoignages approbateurs d'hommes d'Eglise aptes à juger de la doctrine, et de laïcs en état d'en apprécier la portée pratique. Qu'ils veuillent donc agréer ici l'humble retour de notre gratitude bien sentie.

fr. M. A. LAMARCHE, O. P.



*Plus je vois, plus j'observe, plus pour moi rayonne,
derrière le mystère des choses, une intelligence suprême.*

(J. H. Fabre)

*Il faut que l'infusion des grâces précède leur effusion
et qu'on s'en remplisse abondamment avant de vouloir en
remplir les autres.*

(Saint Bernard)

BOSSUET

(Suite et fin)

LE GALLICANISME DE BOSSUET



A page que nous entreprenons d'écrire, n'intéresse plus guère que l'histoire. Les derniers échos des luttes qu'elle raconte, et qui se sont prolongés durant près de deux siècles, achèvent de mourir. Déjà on peut aborder ces discussions passionnées d'autrefois, avec la sérénité, l'indulgence de l'historien qui parle de choses qui ne peuvent plus revivre. On y verra l'un des maîtres les plus sûrs de la pensée chrétienne, se débattant au milieu de difficultés qu'il a lui-même créées, et jetant toute l'autorité de son nom, et tout le prestige de son génie, en travers du courant, qui entraînait Rome et le monde catholique, vers les doctrines ultramontaines. On y verra, une fois de plus surtout, comment l'erreur peut se concilier, non seulement avec le génie, mais encore avec le plus pur amour de l'Eglise et la plus humble soumission à ses enseignements.

1° Bossuet et l'Assemblée de 1682

On sait au milieu de quelle agitation, et à l'occasion de quelles difficultés, se réunit l'Assemblée de 1682. Par deux édits l'un de 1673, l'autre de 1675 Louis XIV avait voulu étendre la régale (1) à tout son royaume. Deux évêques seulement, ceux d'Aleth et de Parniers avaient eu le courage de protester. Condamnés en France, ils en avaient appelé à Rome, et Innocent XI leur avait donné gain de cause. Les choses s'aggravèrent quand, en 1680, l'Assemblée du Clergé

(1) La régale était le droit, pour les rois de France, lorsqu'un évêché était vacant, d'en percevoir les revenus et de nommer aux bénéfices qui en dépendaient. L'Eglise n'y voyait qu'une exception au droit commun ; les gens du roi, un droit de la couronne imprescriptible et inaliénable : de là le conflit.

de France prit fait et cause pour le roi contre le pape. Les esprits s'échauffant, comme il arrive toujours en pareil cas, on se demandait avec anxiété ce qui allait arriver.

C'est au milieu de ces circonstances, et pour mettre fin à ce différend, que le 27 octobre 1681, au couvent des Grands-Augustins, à Paris, se réunit l'Assemblée du Clergé de France. Pour comble d'imprudenc, on avait décidé de profiter de cet état de tension avec la Cour de Rome, pour déterminer, une fois pour toutes, la pensée de l'Eglise gallicane, sur l'étendue et les limites de l'autorité pontificale. Beaucoup d'esprits graves n'étaient pas sans inquiétudes sur les résultats possibles d'une telle assemblée. Bossuet lui-même ne paraît pas avoir été très rassuré. " Vous savez ", écrivait-il à Ramé, " ce que c'est que les assemblées du clergé, et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci ; mais je n'ose pas me fixer à mes espérances, et en vérité, elles ne sont pas sans beaucoup de crainte ".

L'Assemblée s'ouvrit, le 9 novembre, par la messe solennelle du Saint-Esprit. Après l'évangile, Bossuet monta en chaire et prononça ou plutôt lut son sermon sur l'unité de l'Eglise. " Jamais peut-être, a dit Joseph de Maistre, " le talent ne fit un tour de force égal à celui de ce fameux sermon ". Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de concilier ces deux choses tout à fait inconciliables : les libertés de l'Eglise gallicane et les droits traditionnels du Saint-Siège. Et si l'on met de côté certaines obscurités et certains embarras on peut dire qu'il y a réussi. Il put sans " blesser les tendres oreilles des Romains " (1) parler pourtant, de façon à satisfaire, à la fois, le roi et les prélats. Nous allons voir aussi, par un exemple, quel soin il avait apporté à ne pas atténuer, au gré des passions du moment, les droits sacrés du pape. Il citait, quelque part, ces mots de Charlemagne : " que quand même cette Eglise (l'Eglise romaine) imposerait un joug à peine insupportable, il le faudrait souffrir plutôt que de rompre avec elle ". Harlay, archevêque de Paris, à qui il avait lu son sermon eût voulu qu'il mît : " rompre avec l'Eglise " au lieu de : " rompre avec elle ". Je refusai cet avis ", écrivait plus tard Bossuet, " comme introduisant une division entre l'Eglise romaine et l'Eglise en général ". (2)

(1) Lettre au cardinal d'Estrées, 1^{er} Déc. 1681. — (2) Même lettre

En somme, ce jour-là, Bossuet avait bien mérité de l'Eglise. Il avait célébré, dans une des pages les plus belles qui aient jamais été écrites, la beauté de l'Eglise de Rome, sa primauté et son indéfectibilité ; il avait montré, dans des termes émus, à ces évêques qui se jouaient au bord du schisme, qu'il n'y a de vérité et de salut que dans l'union avec Rome ; il avait bien, il est vrai, laissé çà et là percer les prétentions de son Eglise, mais comme à contre-cœur et en des termes voilés : " Bossuet, a dit Joseph de Maistre, aurait dû mourir après son sermon sur l'Unité, comme Scipion l'africain après la bataille de Zama "

* * *

La première affaire dont fut saisie l'Assemblée, fut celle de la régale. On sait par une lettre à Dirois, (1) que Bossuet était loin de se faire illusion sur les prétentions de la couronne. Seulement, comme il n'attachait qu'une médiocre importance au fond même du débat, il pensait que tout pourrait s'arranger à l'amiable. (2) Louis XIV ayant promis de réformer les abus qui s'étaient glissés dans l'exercice du droit de régale, on lui céda sur tout le reste. Bossuet fut chargé d'écrire à Innocent XI, pour lui faire connaître la décision de l'Assemblée et les raisons qui la motivaient. Il le fit en termes respectueux mais dignes. La réponse devait venir, trois mois plus tard, terrible, foudroyante. Mais, dans l'inter valle, d'autres décisions avaient été prises par l'Assemblée, qui justifiaient pleinement le ton du bref pontifical.

* * *

Louis XIV avait pensé que le plus sûr moyen de faire fléchir Innocent XI sur la question de la Régale, c'était de le faire attaquer par son clergé, sur le terrain doctrinal. Il demanda donc à l'Assemblée de déterminer quelles étaient les limites que l'Ecriture et la tradition mettaient à l'autorité du pape. Bossuet pensait, avec raison, que le moment ne pouvait pas être plus mal choisi, pour une décision de ce genre. (3) Il tenta de l'écarter, puis de gagner du temps. Battu sur l'un

(1) 29 Déc. 1681. — (2) " Il faut sortir ", disait-il, dans la lettre que nous venons de citer, " par des voies plus douces d'une affaire si légère dans le fond ". — (3) Lettre à Dirois, 26 janv. 1682

et l'autre point, il ne chercha plus dès lors, qu'à rendre la Déclaration, devenue désormais inévitable, aussi modérée que possible.

On l'avait chargé, ainsi que l'évêque de Tournai, de préparer une formule de déclaration. Des dissensions ne tardèrent pas à s'élever entre les deux prélats. Bossuet tenait à l'indéfectibilité du Saint Siège que rejetait l'évêque de Tournai. Après des discussions assez vives, celui-ci se retira et Bossuet fut chargé seul de rédiger la Déclaration du clergé. Il en sortit les *quatre articles* réprouvés en majeure partie au concile du Vatican. Représentaient-ils au moins la pensée de Bossuet ? Les avait-il rédigés, et allait-il les défendre, par faiblesse, par complaisance, ou bien par conviction ? La réponse n'est pas douteuse, quand on connaît Bossuet. S'il les a défendus, c'est qu'il y croyait, de toute son âme, et s'il y croyait, c'est qu'il était de cœur et d'esprit avec l'Eglise gallicane.

2° *Le Gallicanisme de Bossuet.*

Le gallicanisme de Bossuet est tout entier dans ces lourds in-folio latins de la "*Défense du clergé gallican*:" arsenal inépuisable d'armes d'un autre temps et d'autres combats, que le concile du Vatican a définitivement mises hors d'usage. L'histoire de ce livre est intimement liée à celle de la politique de Louis XIV. Commencé avec l'autorisation, et peut-être sur l'ordre du roi, il fut interrompu en 1693, lors de la réconciliation définitive de Louis XIV avec la Cour de Rome. Bossuet devait le reprendre deux ans plus tard, mais cette fois sous un autre titre, celui de "*La France orthodoxe*", pour répondre aux attaques du dominicain espagnol Rocaberti. Il mourut sans avoir pu y mettre la dernière main.

Sous sa forme actuelle, il se compose de dix livres. Les quatre premiers sont destinés à établir l'indépendance des rois vis-à-vis du pouvoir spirituel. C'était le premier article de la déclaration et l'une des doctrines auxquelles Bossuet se cramponnait avec le plus d'opiniâtreté. "Pour dire un mot de la temporalité des rois", écrivait-il un jour à d'Estrées, "il me semble qu'il n'y a rien de plus odieux que les opinions des ultramontains, ni qui puisse apporter un plus grand obstacle à la conversion des rois hérétiques ou infidèles". (1)

(1) 1er décembre, 1681.

Le bruit s'étant répandu plus tard, que cet article allait être condamné, il écrivit aussitôt à Dairois: "Il ne faut plus que condamner cet article pour achever de tout perdre". (1) C'est pour arrêter le courant qui entraînait visiblement l'Eglise en ce sens, qu'il écrivit ces interminables dissertations, qui forment les quatre premiers livres de son grand ouvrage. La marche des idées ultramontaines en a été à peine retardée. Elles ont fini par prévaloir tout à fait. Aujourd'hui, la doctrine de Bossuet sur ce point, sans être formellement hérétique est abandonnée de tous. (2)

* * *

Les six autres livres de la *Défense du clergé gallican* concernent les trois derniers articles de la *Déclaration*, et essaient d'enlever au pape la suprématie doctrinale, et par conséquent, l'infaillibilité. Bossuet fouille l'histoire de l'Eglise et la littérature chrétienne primitive, pour en tirer tout ce qui tend, de près ou de loin, à démontrer que le pape est inférieur au concile et que ses jugements n'étant irréformables qu'avec le consentement de l'Eglise universelle, il ne peut, en conséquence, détruire les coutumes et institutions d'une église particulière, de l'église gallicane, par exemple, que l'Eglise universelle et la tradition ont consacrées. La conclusion qui s'impose dès lors, c'est que le pape n'est pas infaillible. — Il peut errer et de fait, il a erré, à plusieurs reprises, au cours des siècles. Seulement, si chaque pontife, pris en particulier, peut errer, la suite des pontifes, c'est-à-dire le siège lui même est indéfectible dans sa foi. Il avait déjà dit quelque chose de semblable, dans son discours sur l'unité: "Que contre la coutume de tous ses prédécesseurs, un ou deux Souverains Pontifes, ou par violence ou par surprise, n'aient pas constamment soutenu ou assez pleinement expliqué la doctrine de la foi. . . ces fautes particulières n'ont pu faire aucune impression dans la chaire de S. Pierre. Un vaisseau qui fend les eaux n'y laisse pas moins de vestiges de son passage".

(1) 28 octobre, 1682. — (2) Cf. les articles sur le gallicanisme dans le Dictionnaire de Théologie (col. 1123) et dans le Dictionnaire d'Apologétique (col. 270).

Cette partie de l'œuvre de Bossuet "a été frappée de la foudre". (1) L'Épiscopat catholique rassemblé au Vatican, en 1870, a déclaré qu'il faudrait désormais tenir pour hérétiques, ces doctrines que notre grand Bossuet avait défendues de toute son âme. "Il serait puéril toutefois", a dit avec justesse M. Lanson, "d'ériger Bossuet en adversaire de la forme actuelle du catholicisme, autant que de s'acharner sur lui parce qu'il a suivi, alors qu'il le pouvait sans révolte, des maximes différentes de celles qui ont prévalu longtemps après sa mort". (2)

Il convient d'ajouter cependant, pour continuer d'être juste, que Bossuet avait bien compris, même alors, dans quel sens le sentiment catholique entraînait les âmes; mais il ne voulait y voir qu'une nouveauté qui disparaîtrait bientôt. "La vérité est pour nous" écrivait-il à Durois, "Dieu est puissant, il faut croire *contra spem in spem*" qu'il ne la laissera pas éteindre dans son Eglise". (3) Cela, il le croyait de tout son cœur; aussi écrivait-il, à la dernière page de sa "Défense", ces mots admirables de foi, de conviction et de sincérité: "Quoi qu'il arrive, je porte sans crainte cette cause au tribunal de Dieu". Ce n'est donc pas — et il ne faut pas craindre de le répéter — par complaisance pour le roi, mais par amour de ce qu'il croyait être la vérité, que Bossuet a été gallican; et c'est une première excuse. Il en est une seconde. Pour en saisir toute la portée, il faut se rappeler que "le rêve ou la chimère de Bossuet, pendant soixante ans, a été de réconcilier les protestants avec les catholiques". (4) C'est à cette cause, une des plus belles qui aient jamais fait battre un cœur humain, que Bossuet a consacré le meilleur de sa vie et de son génie. Pour la gagner, il était prêt à tous les sacrifices qui ne blessaient pas la foi. N'était-il pas allé un jour jusqu'à sacrifier l'Immaculée Conception, non pas comme croyance pieuse, il est vrai — car lui, en particulier, il y croyait de toute son âme, — mais comme dogme catholique. (5) C'est sous l'empire de cette préoccupation, plus généreuse peut-être qu'éclairée, qu'il combattit les doctrines des ultramontains, dans lesquelles il voyait "un obstacle éternel" (6) à la conversion des

(1) Turmel: Revue du clergé français, 47e année, P. 337. — (2) Lanson, Bossuet, P. 326. — (3) 28 octobre, 1682. — (4) Brunetière; Etudes critiques, P. 335. — (5) Ibidem, P. 337. — (6) Lettre à Durois: 28 octobre, 1682.

hérétiques et des infidèles. Il pouvait se faire illusion — dans ces siècles de ténèbres et de doute, le dogme de l'infailibilité, par exemple, est bien plutôt fait pour attirer les protestants que pour les éloigner — mais enfin, cette illusion explique son attitude, et, en partie, l'excuse.

* * *

Léon XIII, recevant Brunetière en audience, au lendemain de sa belle conférence sur la modernité de Bossuet, lui disait : “ S'il y a quelque chose de vieux dans Bossuet, c'est son gallicanisme facile à excuser et facile à oublier, en considération de tant de génie et de tant de services rendus ”. Et plus on s'éloignera de ces luttes passionnées qui ont troublé les approches du concile, et plus cette partie de l'œuvre de Bossuet vieillira et moins elle gênera ses défenseurs. Mais à côté de ces quelques pages que le temps a effacées, il en est un grand nombre d'autres éternellement jeunes, parce que éternellement vraies et éternellement belles, qui devraient se trouver entre toutes les mains. Comment nous protéger en effet contre les séductions, les griseries d'une littérature de décadence, qui n'est pas faite pour nous, sinon en prenant contact avec ces grands maîtres de la pensée chrétienne, dont le clair bon sens, la foi robuste, l'amour passionné de la vérité, nous dégoûteront à jamais des raffinements de pensée, des hésitations et des doutes au milieu desquels l'âme contemporaine se débat impuissante et lasse ? Dans cet essor vers plus de clarté, qui commence à se faire sentir chez nous, où orienter les esprits sinon vers ceux que Dieu a placés çà et là sur le parcours des siècles, comme de grandes lumières qui doivent guider la marche de l'humanité ? Parmi tous ces maîtres de vérité, de lumière et de vie, il n'en est peut-être pas qu'il faille plus ardemment aimer, plus assidûment fréquenter que celui qu'on a pu appeler tout à la fois : “ un demi-dieu de la prose française ”, (Brunetière) — “ un des plus prestigieux thaumaturges et virtuoses du verbe ”, (Richepin) — “ l'homme de toutes les sciences et de tous les talents ” (Massillon)—et “ le dernier Père de l'Eglise ”. (La Bruyère)

INFORMATIONS RELIGIEUSES

FRANCE : *L'apologétique de la guerre.*

* * *

Sous ce titre, la *Croix de Paris* rapporte chaque jour les traits édifiants et quelquefois héroïques, inspirés par la foi et la charité chrétiennes. Nous avons choisi quelques-uns de ces faits, qui ont eu pour héros le clergé, pour théâtres, soit les champs de bataille où l'on meurt, soit les hôpitaux où l'on sauve.

Le clergé à l'armée

Signalons d'abord la présence de deux évêques à l'armée : Outre Mgr Ruch, coadjuteur de Nancy, l'armée française compte un autre évêque dans ses rangs : Mgr Perros, vicaire apostolique du Siam, évêque titulaire de Zoara. Mgr Perros se trouvait à Bangkok (Siam), lorsque arriva la nouvelle de la mobilisation française. Pour obéir à l'ordre de mobilisation, il prit immédiatement le premier vapeur en partance pour Marseille. De cette ville, il se rendit à Besançon, où il se présenta à l'officier chargé de l'enrégimentation. Celui-ci, après un instant de surprise et d'émotion que l'on devine, le le présenta aux troupes. Mgr Perros attend aujourd'hui, sous l'uniforme de sous lieutenant, le moment de partir pour le champ de bataille.

Si l'on veut maintenant se rendre compte de la grande mission que remplissent les prêtres auprès des soldats, qu'on lise cette lettre écrite par un aumônier militaire :

Comme il est beau, le rôle du prêtre dans cette fournaise ! J'ai déjà donné des centaines d'absolutions aux gars de France mourant loin des leurs. J'ai essayé, comme j'ai pu, de sécher leurs larmes et de leur faire entrevoir les cieux. On s'habitue à voir des souffrances

atroces, des plaies hideuses et l'on s'efforce quand même d'être doux comme une mère. Que de confidences, que de souvenirs émus que l'on garde !

Avant-hier, nous arrivons dans un village ; la lutte a été effroyable. Des centaines de blessés sont entassés dans les granges... impossible d'entrer, c'est la nuit obscure ; quelques mots à ces malheureux pour leur dire que je suis prêtre. Plusieurs me remercient avec effusion. Je leur parle de Dieu qui les aime, qui compte leurs souffrances, qui a souffert lui-même pour leurs péchés, et à ces malheureux je donne une absolution générale. A l'entrée d'une grange, un blessé est couché ; il me sert la main avec effusion, fait signe qu'il veut écrire et, sur mon carnet, de sa main défaillante, au milieu d'éclaboussures de sang, écrit ces mots émouvants, pieux souvenir, pour moi, d'une nuit tragique : " Vous m'excuserez, je ne puis pas parler... j'unis ma souffrance à Jésus et Marie... Merci, Oh ! ne m'oubliez pas ! " C'est sublime, n'est-ce pas ? Et c'est dans cette atmosphère que je vis les heures les plus tristes, mais les plus réconfortantes de ma vie.

Un sergent d'infanterie écrit :

L'aumônier militaire était splendide d'énergie. Nous avançons en rampant. Il s'est tenu tout le jour, debout sur cette colline, vers Saint-Quentin, seul, dominant l'horizon sous la rafale continue de deux artilleries adverses. Nous le voyions avec ses demi-bottes, sa lorgnette au côté, son pantalon rouge que parfois le vent soufflant laissait deviner au bas de sa soutane noire. Et sa présence nous disait : Ce n'est pas plus malin que ça.

N'est-elle pas typique, cette autre lettre d'un séminariste-soldat écrite au supérieur de son collège ?

...Dois-je vous dire que j'ai été cité au tableau d'honneur ainsi que votre ancien élève, Charles Desbiolles, qui vous salue respectueusement. Hein ! si je revenais avec la médaille ! Mais tout cela n'est rien. Ici un seul homme occupe tout le régiment, toute la division ; il est connu de tous les soldats et de tous les officiers, de vous aussi, Monsieur le Supérieur. C'est celui qui m'a donné cette carte, celui qui habille de pèlerines en caoutchouc tout notre état-major et qui, au besoin, le nourrit, l'abreuve et paye des cigares allemands à toute une compagnie : je ne dis que la vérité. Ici il va ramasser des blessés aux pieds d'une sentinelle allemande ; là, il croise une ambulance allemande et essuie des coups de feu. Il s'avance à deux kilomètres des avant-postes, ramène trois bicyclettes *alboches*, des manteaux, des blessés ennemis prisonniers, reprend par trois fois les lettres du ...^e et du ...^e, saisies dans une alerte... Personne n'ose le suivre, et chaque matin, notre première pensée est pour lui : est-il rentré ? est-il mort ? Hier, il nous a permis de dire la messe. Pas de clés ! Il en a fait une. On ouvre, pas de calice ! Un quart d'heure après, il en apporte un d'une paroisse voisine. Aussi tout le monde réclame la médaille pour Duret... le curé ! Au revoir !

Dans la *Semaine Religieuse* de Toulouse, nous voyons le récit de la belle conduite de M. l'abbé Mauduit, lieutenant :

Son chef lui commande de conduire sa compagnie à un poste dangereux : " Lieutenant, c'est à la mort que je vous envoie ".

L'abbé n'hésite pas, il a fait le sacrifice de sa vie. Mais ce qui l'inquiète, ce sont ses hommes. Comment leur faire accepter un ordre si pénible ?

“ Mes amis, leur dit-il, vous êtes tous résolus à faire votre devoir. Nous allons nous trouver tous en danger. Si j'ai pu vous paraître dur, nerveux parfois dans les ordres que j'ai dû vous donner, pardonnez-moi. Vous me connaissez tous, j'ai toujours cherché à me montrer courageux, je vous demande de l'être aussi. Vous m'appelez plus souvent M. l'abbé ou M. le curé que mon lieutenant. Eh bien ! comme prêtre, voulez-vous que je vous bénisse et vous absolve ! ” Sur la réponse affirmative de tous ces braves qui s'inclinent et se signent religieusement, l'abbé trace le signe du pardon et du salut. Puis la compagnie s'avance intrépide sous le feu de l'ennemi.

Quelques minutes plus tard, le lieutenant tombait blessé à la tête par un éclat d'obus. Il a subi une cruelle opération ; son état exige un très long repos.

Si le clergé sait consoler et encourager, il sait aussi mourir. Le 13 septembre, vers 5 h. $\frac{1}{2}$ du matin, en gare de Malesherbes, on descendait d'un train sanitaire le corps d'un malheureux soldat qui venait d'expirer des suites d'une hémorragie ; le plancher du wagon était inondé de sang, du beau sang vermeil du sain et robuste Français qu'était le mort, Guillard Marie-Lucien, âgée de 22 ans, soldat du 93^e régiment d'infanterie, à La Roche-sur-Yon.

C'était un élève du Grand Séminaire de Chavagne-en-Pailers, diocèse de Luçon, qui avait contracté en 1913 un engagement de trois ans.

On trouva sur lui la lettre que nous reproduisons ci-après, écrite au crayon sur le champ d'une des dernières batailles de la Marne :

Le 9 septembre 1914, 5 heures du soir.

Mes bons chers tous,

Quand vous recevrez cette lettre, votre Daudou sera parti au ciel ou bien c'est que des Allemands charitables l'auront ramassé sur le champ de bataille. Hier matin 8 septembre, vers 6 h. $\frac{1}{2}$, quand vous étiez à la messe, par une attention de la très sainte Providence, j'ai été atteint en plein champ de bataille par une balle qui m'a traversé la cuisse, et je suis tombé ; et à l'endroit même je suis encore, car, par une ressemblance vraiment très indigne avec mon doux Sauveur Jésus sur la croix, je suis vraiment cloué à ma croix, n'ayant pu bouger ma jambe d'un seul millimètre. Ma blessure me fait à peine souffrir quand je ne bouge pas, mais je souffre beaucoup de la soif. Mon moral est très bon, je n'ai aucune angoisse ; mon crucifix devant moi, je prie et j'attends la volonté du bon Dieu. Vous savez qu'avant de partir j'avais fait le sacrifice de ma vie ; je l'ai renouvelé bien des fois depuis hier matin, je le renouvelle encore une fois avec tout ce qu'il plaira au bon Dieu d'y ajouter ou d'en retrancher.

Je ne redoute pas la mort, je l'ai vue et je la vois encore de trop près en ce moment ; elle n'a rien d'horrible, puisqu'elle apporte le bonheur.

Vous-mêmes, je vous en prie, que votre chagrin soit silencieux, résigné et presque joyeux. Ma grande peine est de vous quitter, mais je sais vous retrouver bientôt...

M. l'abbé Ponsard, infirmier militaire, écrit de Dijon, le 26 août, à Mgr l'évêque de Nice :

Me voici à mon poste d'infirmier militaire. Je viens d'être affecté à un train sanitaire, allant chercher les blessés dans les ambulances et les conduisant aux différents hôpitaux du pays. Nous sommes ici un très-grand nombre de prêtres, quelques-uns officiers, la plupart soldats. Deux prêtres de Dijon, dont l'un est de mes amis, sont aux avant-postes, lieutenants porte-drapeau. Les blessés commencent à arriver ici, d'un moral excellent. L'un aurait raconté le trait suivant : ils étaient un régiment couché devant les mitrailleuses allemandes. Ils ont dit à un de leurs camarades : " Prêtre donnez-nous l'absolution ". Le prêtre soldat s'est redressé. A peine avait-il dit les paroles sacramentelles qu'un obus l'a coupé en deux. C'était un jeune prêtre de la Lozère, ordonné seulement depuis quelques jours. Cette histoire circule ici ; elle est belle. Il y aura mille traits semblables dans cette guerre. Tout le monde est plein de courage et d'espérance.

Un prêtre infirmier, M. Huguet, parle en ces termes de son confrère décédé, M. l'abbé Buscoz, du diocèse de Grenoble :

Le blessé fait preuve d'un courage admirable, disant à plusieurs reprises : " Je suis prêtre, et je ne crains pas la mort ", pendant que ses mains se cramponnent à son chapelet passé au cou. Une fois le pansement terminé, quelques prêtres infirmiers le reconfortent et l'interrogent. Ils apprennent que ce héros a été l'avant-veille nommé sous lieutenant par le colonel sur le champ de bataille pour deux actions d'éclat que, par modestie, le blessé ne veut pas dévoiler. Pendant deux jours, il a commandé sa compagnie et a été touché dans une charge près de J... Il est mort cette nuit, à 8 h. $\frac{1}{2}$, après avoir reçu la sainte communion des mains du curé et fait l'admiration de tous les docteurs et infirmiers de l'ambulance n° 8 installée dans le pensionnat des Sœurs d'ici. On l'enterre ce soir.

Un réserviste a ainsi raconté la mort de M. l'abbé Priez, lieutenant, qui appartient également au diocèse de Grenoble :

C'était, dit-il, dans la vallée de la Bruche, à Saussure, entre Sales et Saint-Blaise, un jour d'août. Lequel au juste ? Je ne sais pas, car on ne s'occupait guère des dates. Deux compagnies du X.... d'infanterie partirent à l'aube pour exécuter une marche d'attaque. On s'avancait à travers bois, persuadés que les Allemands étaient assez loin de nous. Mais au moment où nous débouchâmes à la lisière de la forêt, nous sommes accueillis par une vive fusillade : le colonel, le commandant du bataillon et cinq lieutenants tombèrent. Parmi

eux était le sous-lieutenant Priez, atteint d'une balle en pleine poitrine. Dans notre mouvement de recul, nous ne l'avons pas abandonné, comme on l'a dit : c'est un camarade et moi qui l'avons relevé et transporté en arrière au poste de secours. Il ne se croyait pas blessé très sérieusement et espérait qu'un bon pansement ferait l'affaire. Quant à nous, selon l'ordre que nous en avons, nous avons rejoint nos tranchées. Et c'est là qu'une demi-heure après environ, nous apprenions sa mort. Nous l'avons bien regretté, car tous ses hommes l'aimaient pour sa douceur et sa bonté et son courage.

Bien que les journaux aient publié la mort de M. l'abbé Delebecque, qui a été fusillé par les Allemands, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ce fait douloureux et odieux :

Les Allemands ont rencontré l'abbé Delebecque, ancien professeur du collège Notre-Dame, ancien vicaire de Saint-Martin d'Esquermes, à Lille, curé au Poirier, puis à Maing. Il revenait d'un obit qui avait eu lieu à Dunkerque pour son père décédé le mois dernier et était en bicyclette, seul moyen lui permettant de rejoindre sa paroisse. Il avait sur lui quelques lettres de soldats de Dunkerque pour leurs familles.

Arrêté par une patrouille, il fut jugé à minuit par un Conseil de guerre composé d'officiers qui le condamnèrent à mort sous prétexte d'espionnage.

Confié aux soins de l'aumônier militaire allemand, il passa la nuit à prier devant le Saint-Sacrement, à l'église Saint-Nicolas. Puis, confessé et administré, il partit courageusement, à 5 h. $\frac{1}{2}$, à pied pour la colonne Dampierre.

Il récitait, en marchant, les prières des agonisants.

Arrivé à l'endroit fixé par les Allemands, il se mit à genoux après avoir remis une lettre pour sa mère, et dit aux quelques personnes présentes qu'il offrait sa vie pour la France.

A 6 heures, l'abbé Delebecque tombait frappé de douze balles allemandes.

On fit un trou de cinquante centimètres, et on le jeta dedans. Comme un morceau de soutane passait, un habitant vint placer quelques pierres en forme de croix et des femmes jetèrent des fleurs sur la tombe de ce martyr.

M. le Supérieur du collège Notre-Dame, qui loge chez lui l'aumônier militaire allemand, obtint de lui, avec beaucoup de difficulté qu'on lui rendit le corps pour lui faire donner une sépulture convenable.

C'est le septième prêtre du diocèse de Cambrai qui est fusillé par les Allemands.

Perlegens.



TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1914

JANVIER

Le T. R. P. Boulanger.....*	3
Cas de conscience Le monde (<i>suite</i>)..... <i>R. P. Lamarche, O. P.</i>	4
L'Œuvre de la Tempérance à Saint-Hyacinthe..... <i>R. P. Leduc, O. P.</i>	12
Le congrès national italien du Tiers-Ordre de saint Dominique, à Florence..... <i>C. Langeron</i>	15
Informations religieuses : En Chine ; en Syrie..... <i>Perlegens</i>	19
Variété : Méditation d'un homme du monde en la nuit de Noël <i>E. Cartier</i>	27

FÉVRIER

Une Œuvre utile : Le Commentaire littéral de la <i>Somme</i> , par le R. P. Pègues, O. P..... <i>R. P. Leduc, O. P.</i>	33
Importance sociale de l'enseignement du grec et du latin... <i>Edouard Cartier</i>	38
Quelques pensées..... <i>Louis Veillot</i>	48
Le Congrès national italien du Tiers-Ordre dominicain (<i>Suite et fin</i>).....	49
Informations religieuses..... <i>Perlegens</i>	54

MARS

Saint Thomas d'Aquin..... <i>M. l'abbé Perrier</i>	65
La prédication de Saint Thomas d'Aquin..... <i>R. Lesor</i>	68
Un traité de la Justice..... <i>R. P. Rouleau, O. P.</i>	73
Cas de conscience. — Le Blasphème..... <i>R. P. Lamarche, O. P.</i>	78
Informations religieuses..... <i>Perlegens</i>	85
Monseigneur Emard : Deux œuvres récentes ; R. P. Gillet, O. P. : Religion et Pédagogie.....	95

AVRIL

Importance de la Scolastique..... <i>M. l'abbé Camirand</i>	97
La Pratique Religieuse..... <i>R. P. Hage, O. P.</i>	103
Le parler Français des Canadiens..... <i>R. P. Couet, O. P.</i>	108
Damas..... <i>R. P. Deschênes, O. P.</i>	118
Bossuet — A propos d'un nouveau livre de Brunetière..... <i>R. P. Cestas M. Forest, O. P.</i>	124

MAI

La Pratique Religieuse (<i>Suite</i>). II Sa nécessité.....	
	<i>R. P. Hage, O. P.</i> 129
Les Causes dominicaines de béatification et de canonisation....	
	<i>R. P. Kaiser, O. P.</i>
Les Eglises anglicanes à Montréal.....	<i>R. P. Trudeau, O. P.</i>
Le Dialogue de sainte Catherine de Sienne.....	<i>Abbé Christiani</i>
Informations religieuses.....	<i>Perlegens</i>
Compte-rendu bibliographique.....	<i>H. H.:</i>

JUIN

La Pratique Religieuse. (<i>Suite</i>). III. La Foi et la Pratique Religieuse.....	<i>R. P. Hage, O. P.</i> 162
Le Pays de Saint Jean-Baptiste.....	<i>R. P. Deschênes, O. P.</i> 168
Cas de conscience.....	<i>R. P. Lamarche, O. P.</i> 173
Le Jansénisme de Bossuet. (<i>Suite</i>) Bossuet et la Morale Janséniste.....	<i>R. P. M. Ceslas Forest, O. P.</i> 178
Un centenaire à la Sainte-Baume.....	<i>Mgr Guilibert</i> 185
L'Eglise et les puissants de la terre.....	<i>Variété</i> 190

JUILLET

La Pratique Religieuse. (<i>Suite</i>). IV. La Pratique Religieuse et la Foi.....	<i>R. P. Hage, O. P.</i> 193
Les Sacramentaux.....	<i>R. P. Sertillanges, O. P.</i> 197
L'Eglise anglicane au Canada.....	<i>R. P. Trudeau, O. P.</i> 205
Le Cardinalat.....	<i>R. P. Leduc, O. P.</i> 210
Des Modes Féminines et de notre Cosmopolitisme. — Lettre de Maurice à Germaine.....	<i>E. Cartier</i> 214
Informations religieuses.....	<i>Perlegens</i> 220

AOUT

La Pratique Religieuse. (<i>Suite</i>). V. La Morale et la Pratique.	
	<i>R. P. Hage, O. P.</i> 225
Fra Angelico.....	<i>R. P. Sertillanges, O. P.</i> 230
Cas de conscience.....	<i>R. P. Lamarche, O. P.</i> 236
L'Eglise anglicane au Canada.....	<i>R. P. Trudeau, O. P.</i> 243
Le Cardinalat. (<i>Suite</i>).....	<i>R. P. Leduc, O. P.</i> 248
Informations religieuses.....	<i>Perlegens</i> 253

SEPTEMBRE

In Memoriam.....	257
La Pratique Religieuse. (Suite). VI. La Pratique et la Morale.....	R. P. Hage, O. P. 258
L'Eglise et l'Education, au sujet d'un ouvrage de Mgr L.-A. Paquet.....	C. Giry 263
Cas de conscience.....	R. P. Lamarche, O. P. 268
Le " Motu Proprio ".....	R. P. H. Forest, O. P. 275
Le Cardinalat. (Suite).....	R. P. Leduc, O. P. 279
Informations religieuses.....	Perlegens 283

OCTOBRE

Dominus conservet eum !.....	La Rédaction 289
La Pratique Religieuse. (Suite), VII. Les Obstacles.....	R. P. Hage, O. P. 290
Le " Motu Proprio ". (Suite).....	R. P. H. Forest, O. P. 295
Benoît XIV et l'origine du Rosaire.....	R. P. H. Pope, O. P. 300
Pie X.....	R. P. Aug. Leduc, O. P. 306
Informations religieuses.....	Perlegens 314

NOVEMBRE

La Pratique Religieuse. (Suite). VIII. Les Obstacles.....	R. P. Hage, O. P. 321
Les Indulgences.....	R. P. Sertillanges, O. P. 327
Benoît XIV et l'origine du Rosaire. (Suite et fin).....	R. P. H. Pope, O. P. 331
Saint Thomas d'Aquin et la Communion fréquente.....	R. P. Aug. Leduc, O. P. 335
Informations religieuses.....	Perlegens 341

DÉCEMBRE

La section féminine du Comité de l'Aide à la France.....	La Rédaction 353
La Pratique Religieuse. IX. Les Obstacles. (Suite et fin).....	R. P. Hage, O. P. 355
Les Indulgences, (Suite et fin).....	R. P. Sertillanges, O. P. 358
Cas de conscience.....	R. P. Lamarche, O. P. 364
Bossuet (Suite et fin).....	R. P. Cestas M. Forest
Informations religieuses.....	Perlegens